Un dérapage québécois

Nous étions loin de nous douter qu'en nous rendant au Québec, à l'invitation d'un ami dont nous devions célébrer le mariage, nous y serions jeté en prison, menottes aux poignets et, ce qui est un comble, enchaîné aux chevilles, sans avoir pu comprendre ce qui nous arrivait. Les déclarations surprenantes n'ont pas manqué; « Vous avez eu de la chance, aux États-Unis vous auriez écopé de trois mois de prison ferme » (déclaration de notre avocat, commis d'office à la demande du Consul général de Belgique); « On peut être octogénaire et commettre des actes criminels » (quand nous fûmes reconduit, toujours menotté, jusqu'à la carlingue de l'avion du retour, sous le regard éberlué des passagers et du commandant de bord). Quel avait donc été notre crime ? Un propos tenu sur le ton de la plaisanterie et qui fut pris au pied de la lettre. Notre ami Raeymaeker a bien raison, qui prétend qu'il manque dans la ponctuation française un signe particulier qui pourrait s'appeler le « point d'ironie », à l'intention des nuls qui prennent tout au premier degré. Nous aurions donc grand tort de nous plaindre et n'aurions finalement qu'à nous en prendre à nous-même. Il nous semble pourtant qu'il y a dans ce jugement, si plaisant et flatteur pour les autorités québécoises, quelque chose qui cloche. En effet, le comble de l'incohérence tient au fait qu'en définitive, on ne nous a rien reproché. Lorsque nous avons été conduit (toujours menotté) dans la grande salle d'un tribunal, nous nous attendions, bien sûr, à être interrogé. Or, il n'en fut rien. À peine l'huissier eut-il appelé l'« affaire Gilis » que le « représentant de la Couronne » (c'est ainsi que l'on nomme le procureur local) s'est levé pour dire (suite à un retournement de dernière minute) que le Québec « abandonnait toute poursuite », ce qui présentait l'avantage... d'éviter un interrogatoire et de nous réduire au silence! Quelle hypocrisie et, disons-le tout net, quelle lâcheté! « L'affaire est terminée! » proclamait imprudemment notre défenseur. Alors qu'elle continuait de plus belle : jusqu'au départ de l'avion ; pire : jusqu'à l'aéroport de Roissy où nous attendait une voiture de la police française, dûment alertée! Comment expliquer cet acharnement sournois, sinon par une volonté délibérée de nous humilier! Pour quelle raison? Les services de renseignements du Québec ne sont pas stupides. Ils connaissaient fort bien la liste de nos ouvrages et n'ignoraient pas notre étude sur La Profanation d'Israël. Depuis que le Québec s'est imprudemment rapproché de l'État sioniste, il ne peut, semble-t-il, plus rien lui refuser. Comme son nouvel allié, il recourt volontiers à la dérision (1). Naguère, une voix célèbre avait qualifié le Québec de « libre ». Aurait-il aujourd'hui cessé de l'être ? et faudrait-il le voir plutôt comme un « État-voyou » ?

A. R. Y.

⁽¹⁾ Par exemple en créant des mosquées spéciales pour les musulmans homosexuels.